

Déclaration n° D2021-122

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version Janvier 2020



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à greffe@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration				
Nom de l'entreprise	Comuto Pro			
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU			
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés			
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)			

Liaison déclarée		
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :	Modification de la déclaration D2021-112 : - Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement - Diminution du nombre de places commercialisées	
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré		
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés		
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%		
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés		
Origine ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Saint-Egrève Arrêt San Marino – Barrage 38120 Saint-Egrève 45.237596, 5.660161	
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Colombier-Saugnieu Aéroport de Lyon – Saint Exupéry – Gare Routière 69125 Colombier-Saugnieu 45.720322, 5.079541	

^{1«} Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe n°1
Temps de parcours	Entre 59 minutes et 1h05 minutes
(en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe n°2

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Saint-Egrève et Colombier-Saugnieu



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage Saint Egrève <> Colombier Saugnieu (Aéroport de Lyon- Saint Exupéry)

Grenoble > Colombier Saugnieu	Quotidien	Quotidien
Saint Egrève Départ	09:40	17:40
11 place de la gare , 38120 Saint Egrève		
Colombier-Saugnieu Arrivée	10:45	18:45
Aéroport de Lyon - Saint Exupéry, 69125 Colombier Saugnieu		
OFFRE PAR TRAJET	1 car 53 places	1 car 53 places

Saint Egrève > Colombier Saugnieu	Quotidien	Quotidien
Colombier-Saugnieu Départ	12:00	21:00
Aéroport de Lyon - Saint Exupéry, 69125 Colombier Saugnieu		
Saint Egrève Arrivée	12:59	21:59
11 place de la gare, 38120 Saint Egrève		
OFFRE PAR TRAJET	1 car 53 places	1 car 53 places